Folio_____

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 15 mars 1994

approuvant l'inscription à l'inventaire
de l'ancienne douane, bâtiment n° 163
parcelle n° 10153
sis sur la commune de Meyrin

LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment n° 163, sis sur la parcelle n° 10153, feuille 9 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrit au registre foncier au nom de Madame Madeleine ADOR-EVARD;

attendu que l'ancien bâtiment de douane construit en bordure de la route de Meyrin, vraisemblablement dans la seconde moitié du XIXe siècle, présente une architecture caractéristique de sa fonction et de son époque;

vu la disposition "classique" des ouvertures percées dans la façade principale et la qualité de leurs encadrements en calcaire;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 7 janvier 1994;

vu le préavis de la commune du 21 mars 1991;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 12 février 1992;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

53 - 001

./.

ARRÊTE:

Article 1

Le bâtiment n° 163, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics et de l'énergie :

Philippe JOYE

53 - 001

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

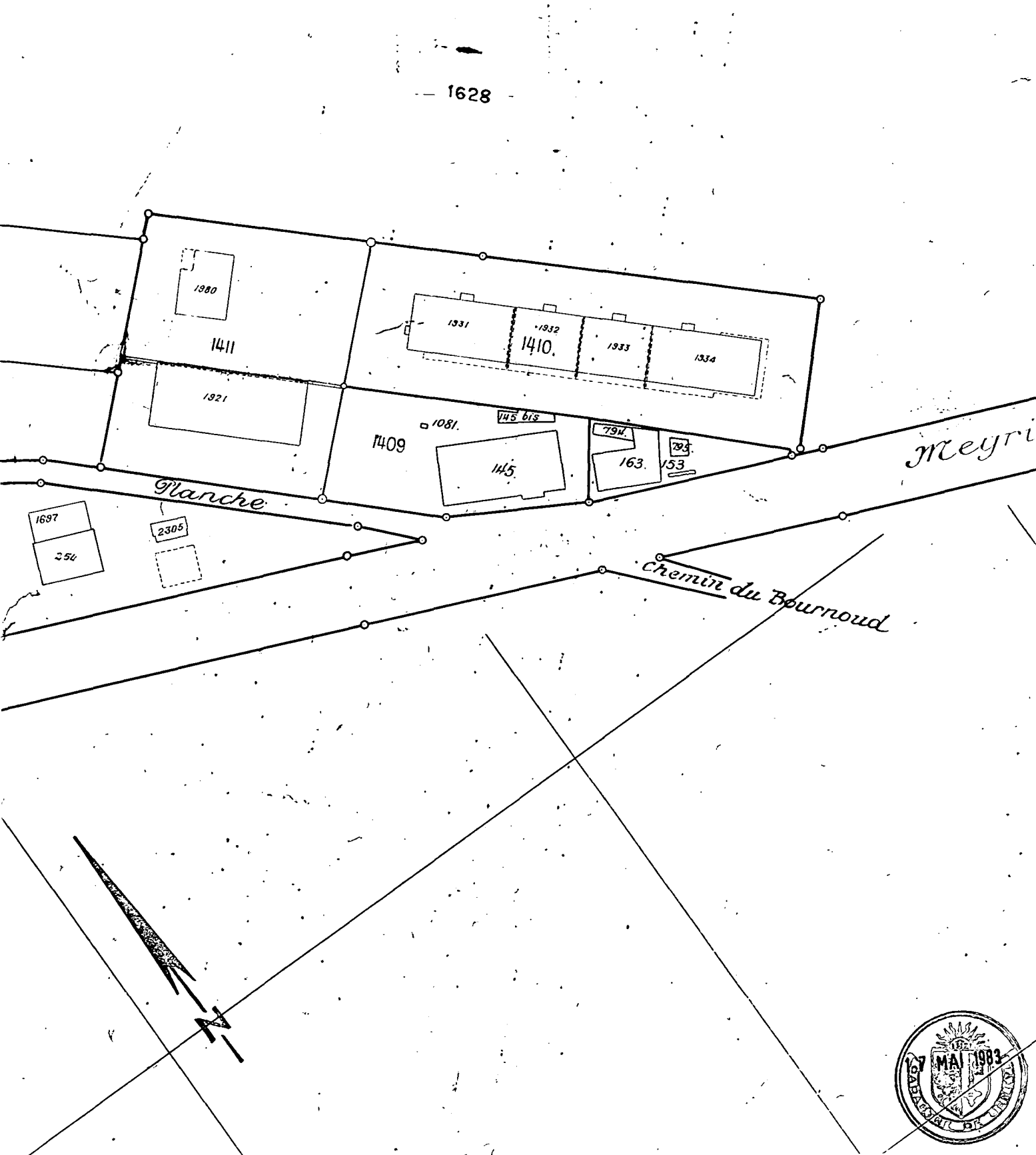
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 9

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de MEYRIN

Echelle 1 : 1000



17 MAI 1983